

Le samedi 03 mai 2008

Hôtellerie illégale dans le Vieux-Québec : la Ville intente des poursuites

Daphnée Dion-Viens

Le Soleil
Québec

La Ville poursuit son offensive pour contrer l'hôtellerie illégale dans le Vieux-Québec. Des poursuites judiciaires seront intentées contre le propriétaire de deux établissements hors-la-loi tandis que le maire Labeaume lance un rappel à l'ordre aux citoyens.

Propriété de Cotico inc, les immeubles situés aux 45 et 52, rue Sainte-Ursule ont fait l'objet de nombreux avis d'infraction. Plusieurs interventions ont été faites auprès du propriétaire et la Ville a amassé des éléments de preuve suffisants pour intenter une poursuite devant la Cour supérieure, explique Jacques Faguy, directeur de la gestion du territoire à l'arrondissement de La Cité.

«Il faut vraiment que ce soit grave pour en être rendu là», lance M. Faguy, qui a toutefois refusé d'en dire plus sur ce cas en particulier. À la porte du 45, rue Sainte-Ursule, un panneau invite les gens à s'informer à l'hôtel Acadia, en face. Il a toutefois été impossible hier de joindre le propriétaire.

Il s'agit de la deuxième fois que la Ville a recours aux tribunaux pour lutter contre l'hôtellerie illégale dans le Vieux-Québec. Dans les années 90, une poursuite contre un bed and breakfast de la rue des Remparts et l'immeuble Le Classique situé sur la rue Saint-Jean s'était transformé en véritable saga judiciaire. La Ville était allée jusqu'en Cour suprême et l'avait emporté.

Mais le problème ne s'est pas résorbé pour autant. La Ville estime que le Vieux-Québec renferme au moins une cinquantaine d'établissements illégaux, que ce soient des particuliers qui louent sans permis des condos ou des hôteliers légaux qui exploitent des annexes hors-la-loi.

La décision de recourir à nouveau aux tribunaux s'inscrit dans la nouvelle stratégie de la Ville pour lutter contre la prolifération des établissements hôteliers illégaux, rappelle M. Faguy. L'automne dernier, la Ville a adopté un plan de match qui prévoit notamment la refonte de la réglementation, une meilleure collaboration avec les partenaires concernés et d'éventuelles poursuites judiciaires.

«L'objectif est de donner un signal clair aux opérateurs», affirme M. Faguy. Les amendes, de 100 \$ à 200 \$ pour une première infraction, pourraient aussi grimper en flèche.

Lettre aux citoyens

De son côté, le maire Régis Labeaume a décidé de faire sa part en écrivant aux citoyens du Vieux-Québec. Dans une lettre qui sera expédiée d'ici quelques jours, M. Labeaume leur demande de respecter la législation en cette année des célébrations du 400e.

«La Ville de Québec et ses partenaires souhaitent rappeler à tous l'importance du

respect de la réglementation municipale sur l'hôtellerie afin d'offrir en toute équité un produit d'hébergement de qualité dans ce secteur historique de la Ville», peut-on lire.

Parmi les conséquences néfastes engendrées par l'occupation illégale, le maire évoque les problèmes de bruit et de stationnement pour les citoyens, de même que la diminution de logements accessibles à des résidents permanents. «Privé de ses résidents, le Vieux-Québec serait dépossédé de son âme», écrit M. Labeaume

Il demande par ailleurs aux citoyens, dont la «collaboration est essentielle», d'informer la Ville des situations problématiques en contactant le bureau d'arrondissement.